



Bernardswiller

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

Sous la présidence de Monsieur Christian SOSSLER, Maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal sauf Madame Florence DURIEUX, excusée.

Secrétaire de séance : Geneviève OSSWALD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2025
2. Approbation de devis
3. Achat de terrains
4. Décision modificative
5. Décompte électricité – Espace socioculturel et sportif
6. Création d'une commission pour le projet d'un city stade
7. Fixation des indemnités de fonction des adjoints (modification)
8. Désignation des référents territoriaux « Prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine »
9. Divers

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2025**
2. **Approbation de devis**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver les devis suivants :

- ✓ Celui de l'entreprise POINT P avec siège à ANDLAU, d'un montant de 806,80€ HT pour la fourniture de dalles de plafond pour la salle des mariages,
- ✓ Celui de l'entreprise ELECTRICITE DE STRASBOURG avec siège à STRASBOURG, d'un montant de 2133,60€ HT pour la fourniture et la pose d'un ensemble mât au niveau du 2 rue des Vosges,
- ✓ Celui de l'entreprise KOENIG avec siège à SARRE-UNION, d'un montant de 735,00€ HT par an pour le contrat d'entretien de l'orgue à l'église,
- ✓ Celui de l'entreprise INFO-NETIK avec siège à SCHILTIGHEIM, d'un montant de 5597,30€ HT pour le remplacement du parc informatique de la mairie,
- ✓ Celui de l'entreprise COSOLUCE avec siège à PAU, d'un montant de 753,04€ HT pour la prestation d'installation du logiciel sur les nouveaux ordinateurs et 451,82€ HT pour l'abonnement annuel,
- ✓ Celui de l'entreprise MSV avec siège à FRELAND, d'un montant de 75,00€ HT pour la prestation d'installation du logiciel sur les nouveaux ordinateurs,

- ✓ Celui de l'entreprise WÜRTH avec siège à ERSTEIN, d'un montant de 826,67€ HT pour l'achat de matériels et équipements divers pour les ouvriers communaux,
- ✓ Celui de l'entreprise PAQUET SCHLEISS ELECTRICITE avec siège à KLINGENTHAL, d'un montant de 8410,35€ HT pour la création d'un éclairage pour l'orgue et la chorale de l'église,
- ✓ Celui de l'entreprise ARNOLD ELECTRICITE avec siège à BERNARDSWILLER, d'un montant de 3318,35€ HT pour la mise en conformité du tableau électrique dans la propriété communale, 9 rue Allmend.

3. Achat de terrains

a) Famille CASPAR

Le Conseil Municipal,

ENTENDU la proposition du maire d'acquérir la parcelle ci-après désignée et située « Im Seetel »,
 Considérant que cette parcelle se situe dans le projet d'un futur lotissement,
 VU l'accord des propriétaires concernés,
 APRES en avoir discuté et après délibération,

décide à l'unanimité des membres présents :

- d'acquérir auprès de Monsieur CASPAR Roger et Madame CASPAR Chantal, domiciliés à OBERNAI (67210) 8 chemin des Acacias, la parcelle cadastrée comme suit :

Ban de BERNARDSWILLER

Section 24 N° 177 – « Im Seetel » – 8,13 ares terre

Moyennant le prix de 69 105,00€ (soixante-neuf mille cent cinq euros), déterminé sur la base de 8500,00€ l'are

- de charger Maître FEURER, notaire à OBERNAI, de dresser l'acte notarié d'acquisition,
- de charger le maire de signer cet acte pour le compte de la commune,
- d'imputer la dépense à l'article 2111 - programme 56.

b) Madame BURCKEL Fernande

Julien HEILIGENSTEIN quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU la proposition du maire d'acquérir la parcelle ci-après,
 CONSIDERANT que cette parcelle est située en Zone Aoc du Plan Local d'Urbanisme en vigueur,
 VU la politique de création de réserves foncières engagée par la Commune,
 VU plus particulièrement la proximité avec une parcelle appartenant à la Commune,

VU l'accord du propriétaire concerné,

Après discussion, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'acquérir de Madame BURCKEL née PFISTER Fernande, domiciliée à BERNARDSWILLER (67210) 15 rue Saint-Sébastien, la parcelle cadastrée comme suit :

Ban de BERNARDSWILLER
Section 11 N° 18 - 2,86 ares terrain

Moyennant le prix de 1859,00€ (mille huit cent cinquante-neuf euros), déterminé sur la base de 650,00€ l'are.

- de charger Maître FEURER, notaire à OBERNAI, de dresser l'acte notarié d'acquisition,
- de charger le maire de signer cet acte pour le compte de la commune,
- d'imputer la dépense à l'article 2111 - programme 56.

4. Décision modificative

Budget principal

L'adjoint, Pascal MAEDER, présente au Conseil Municipal la proposition de modification budgétaire (DM 2025-01) relative au budget principal de la commune et préparée en commission des finances en date du 29 septembre 2025.

Après en avoir discuté et après délibération,

le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

INVESTISSEMENT	
Objet	Montant
DEPENSES	
OPERATION 80 DIVERS BATIMENTS	
21318 – Autres bâtiments publics	15 000,00
OPERATION 82 SIGNALÉTIQUE ET MATÉRIEL URBAIN	
21578 – Autre matériel technique	5 000,00
OPERATION 86 MOBILIER ET MATÉRIEL INFORMATIQUE	
21838 – Autre matériel informatique	15 000,00
OPERATION 87 MOBILIER ET MATÉRIEL SCOLAIRE	
2128 – Autres agencements et aménagements	1 000,00
OPERATION 88 RELEVAGE DE L'ORGUE	
21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00
OPERATION 802 SALLE DES FÊTES	
21318 – Autres bâtiments publics	5 000,00
OPERATION 981 DIVERSES ÉTUDES	
2031 – Frais d'études	4 000,00
	60 000,00
RECETTES	
1323 – Départements	60 000,00

Budget lotissement « Im Graus »

L'adjoint présente au Conseil Municipal la proposition de modification budgétaire (DM 2025-01) relative au budget lotissement « Im Graus » de la commune et préparée en commission des finances en date du 29 septembre 2025.

Après en avoir discuté et après délibération,

le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
001 – Déficit d'investissement reporté	7479,20	3355 – Travaux	7479,20
6045 – achat d'études	20 000,00		
605 – travaux	- 20 000,00		
	7479,20		7479,20

5. Décompte électricité – Espace socioculturel et sportif

L'adjoint, Pascal MAEDER, rappelle que les bâtiments de l'Espace Socioculturel et Sportif sont chauffés à l'électricité et les frais relatifs sont avancés par la commune.

Un bilan de la consommation générale est dressé en vue de sa répartition, entre la commune propriétaire et le BASS, gestionnaire.

L'adjoint rappelle qu'il a été décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 septembre 2019 d'adopter définitivement le principe de répartition des frais de consommation d'énergie électrique entre la commune et l'association « BASS » dans les proportions suivantes :

- ✓ une quote-part de 30 % (arrondie à l'Euro supérieur) à la charge de la commune
- ✓ une quote-part de 70 % (arrondie à l'Euro inférieur) à la charge de l'association « BASS ».

Dans ce cadre, l'adjoint présente au Conseil Municipal un décompte des frais de consommation d'énergie électrique de l'Espace Socioculturel et Sportif entre septembre 2024 et août 2025.

Pour cette période, les factures émises par la Société ES ENERGIES à STRASBOURG, représentent un montant total TTC de 12 775,88 € comprenant l'intégralité des dépenses relatives à la fourniture, au transport, à la consommation d'énergie électrique, ainsi que les abonnements et les différentes taxes.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU le rapport de présentation de l'adjoint,

VU le décompte des frais de consommation d'énergie électrique présenté et les factures mises à l'appui,

CONSIDERANT sa politique constante de soutien à la vie associative du village,

APRES en avoir discuté, et après délibération,

DECIDE à l'unanimité :

- de charger le maire de procéder au recouvrement des sommes dues à la Commune pour la période entre septembre 2024 et août 2025, soit 8943,12 €.

6. Création d'une commission pour le projet d'un city stade

Dans le cadre du projet de la création d'un city stade, le maire souhaite mettre en place une commission qui se réunira pour réaliser ce projet.

Ce comité sera composé de :

Christian SOSSLER, maire,

Pascal MAEDER, adjoint,

Gilbert SCHNEIDER, Julien HEILIGENSTEIN et Julien FRITZ, conseillers municipaux

Les membres du Cercle Sportif de football de BERNARDSWILLER seront également conviés si l'emplacement choisi se dirige sur le terrain stabilisé.

7. Fixation des indemnités de fonction des adjoints (modification de la délibération n°5.b du 1^{er} septembre 2025)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123 - 20 et suivants,

VU la délibération du 29 juillet 2025 portant élection du maire et des adjoints au maire,

VU la délibération n°5.b du 1^{er} septembre 2025 par laquelle le Conseil Municipal de Bernardswiller a fixé les indemnités de fonction des adjoints,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget.

CONSIDERANT que dans les communes de 1000 à 3 499 habitants, ces indemnités s'élèvent au maximum à 19,8 % de l'indice de rémunération 1027 de la fonction publique,

CONSIDERANT que la mention d'une date d'effet rétroactive au 30 juillet 2025 sur la délibération n°5.b du 1^{er} septembre 2025 est illégale et qu'il convient par conséquent de régulariser ladite délibération en prenant une nouvelle délibération,

APRES en avoir discuté et après délibération, DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire, au taux de 16,8 % de l'indice de rémunération 1027 de la Fonction Publique,
- de supprimer la date d'effet fixée à compter du 30 juillet 2025 au point n°5.b de la séance du 1^{er} septembre 2025

8. Désignation des référents territoriaux « Prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine »

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin souhaite que chaque commune désigne un/des référent(s) territorial(ux) lié(s) aux espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) en vue d'agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération de certaines espèces comme l'ambrosie à feuilles d'armoise, les chenilles processionnaires du chêne et du pin, la berce du Caucase, le datura, les tiques, les moustique-tigres et les punaises de lit qui constituent

actuellement un problème de santé publique et qui peuvent avoir un impact sur l'économie locale (baisse de rendement, déclassement de récoltes).

Après discussion, Christine KORTHALS, conseillère municipale, est désignée élue référente EESH pour la commune.

9. Divers

Remerciements

Le maire informe que l'entreprise ARTISANS DES JARDINS de BERNARDSWILLER a chaleureusement offert un eucalyptus en la mémoire de Norbert MOTZ. Le Conseil Municipal remercie Monsieur HARTOUIN pour cette attention. L'arbuste sera planté à l'aire de jeux du Dreispitz.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges (PETR)

Le maire rappelle qu'une journée de formation à destination des élus sur « la biodiversité, un atout pour mon territoire » est organisée le 12 novembre par le PETR.

Par ailleurs, le PETR propose aux communes qui n'ont pas participé à l'opération l'année dernière, de recevoir des arbres fruitiers à planter exclusivement sur du foncier communal. Le maire sollicitera 4 arbustes à planter à proximité de la haie de hêtres, proche du cimetière.

Nettoyage d'automne

La commune organise un nettoyage et désherbage du cimetière et de ses abords le samedi 18 octobre 2025 à 8h00.

Collecte de papiers

L'association « Le Paradis des Petites Mains » reconduit sa collecte de papiers le samedi 11 octobre 2025. La benne sera mise à disposition à l'atelier communal.

Travaux rue de Goxwiller

La prochaine réunion de chantier aura lieu le 16 octobre 2025.

Une réunion publique sera organisée pour les riverains fin octobre. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Pass'O

Le maire informe l'organisation d'une réunion mercredi 8 octobre pour définir la périodicité et les horaires de passage du Pass'O avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile.

Branches de sapin

La traditionnelle journée de ramassage de branches de sapin est prévue le vendredi 21 novembre 2025. Les branches seront distribuées aux habitants le samedi 22 novembre 2025.

Elections municipales

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026. Le formulaire d'inscription est disponible au secrétariat de la mairie ou en ligne sur le site internet de la commune.



Le Maire,
Christian SOSSLER

La Secrétaire,
Geneviève OSSWALD

Accusé de réception en préfecture
067-216700310-20251006-20251006-DE
Date de télétransmission : 06/11/2025
Date de réception préfecture : 06/11/2025

Commune de Bernardswiller - PV 20251006